

## DENSITE DE LA POPULATION PAR COMMUNE

La carte principale (échelle 1 : 500 000) montre la répartition des densités de la population, calculées au niveau des communes, à la date du dernier recensement (31 décembre 1970). La Belgique comptait 9 650 944 habitants. Superficie du pays : 30 513,95 km<sup>2</sup>. Densité générale : 316 habitants par km<sup>2</sup>, une des plus élevées du monde.

Comme toute carte de densité, celle-ci se fonde sur l'hypothèse — évidemment inexacte — d'une répartition uniforme de la population sur la surface de référence choisie, dans ce cas la commune.

La difficulté essentielle, lors de l'établissement d'une carte de la densité de la population, réside dans le choix des limites de classes. L'éventail des densités est fort large au niveau des communes belges : de 8 habitants/km<sup>2</sup> (commune de Wancennes, province de Namur) à 21 809 (commune de Saint-Gilles, arrondissement de Bruxelles-Capitale). De plus, les contrastes sont accusés : sur 50 % de la superficie du territoire ne vit que la dixième partie (10,11 %) de la population totale ; par contre la moitié de la population est concentrée sur 8,5 % de la superficie.

Les limites des classes de densité ont été déterminées de la manière suivante : nous basant sur une carte portant les valeurs des densités communales, nous nous sommes efforcés de faire passer des limites de classes là où les différences de densités entre communes voisines étaient les plus accusées. De plus nous avons procédé au classement, par densité croissante, des communes appartenant à chacune des régions géographiques, telles qu'elles ont été définies sur la planche 50<sup>A</sup> « Divisions régionales » dans le 1<sup>er</sup> Atlas National. Ces séries régionales ont fait apparaître des coupures qui sont masquées dans la liste groupant toutes les communes du pays, classées également par densité croissante. Cette liste ne présente, en effet, pas la moindre solution de continuité depuis la densité 8 — la plus basse — à la densité 211 : toutes les densités sont représentées avec des fréquences plus ou moins élevées. La difficulté majeure fut de faire concorder, d'une région à l'autre, les limites de classes qui étaient apparues. Après de multiples essais, nous sommes arrivés à une subdivision en quinze classes d'ouverture croissante. Elle nous paraît tenir compte de la réalité géographique et nuancer aussi bien les densités les plus basses que les densités les plus élevées. Les limites des classes sont des valeurs exactes : elles soulignent les hiatus — pour autant qu'ils existent — dans la série des communes rangées par densité croissante.

Les noms des localités de référence portés sur la carte sont ceux des centres de niveau 2 (1<sup>er</sup> Atlas de Belgique, planche 28<sup>A</sup>).

La carte souligne nettement le contraste de densité entre la région flamande et la région wallonne. Elle montre aussi l'importance de la tache urbaine et suburbaine de l'agglomération bruxelloise, qui déborde largement des limites de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale. La classe 15 (densités : 11 616 à 21 809) n'est d'ailleurs représentée que dans l'agglomération bruxelloise, à une exception près : la commune de Borgerhout (densité 12 534) dans l'agglomération anversoise.

La région wallonne est caractérisée de manière dominante par les trois classes inférieures : l'Ardenne et la dépression Fagne-Famenne ont des densités allant de 8 à 79, la Lorraine belge, presque entièrement dans la classe 2, a des densités variant de 28 à 79. Le Condroz présente des densités allant de 28 à 128 avec quelques communes appartenant à la classe 4 (129 à 182). Il en est de même pour les Bas-Plateaux limoneux du Hainaut, du Brabant et de Hesbaye, au sein desquels la classe 4 est cependant plus largement représentée. L'axe industriel Haine-Sambre-Meuse — seule région de forte densité en Wallonie — ressort avec force. Il est jalonné par les villes et agglomérations suivantes : Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Huy, Liège et Verviers.

En région flamande, ce sont au contraire les fortes densités qui prédominent. En traitant simultanément la région flamande et la région bruxelloise, on peut faire ressortir un trait essentiel de la répartition de la population, à savoir un triangle de densités exceptionnellement élevées, triangle dont les sommets sont Bruxelles, Anvers (Antwerpen) et Gand (Gent). Dans l'espace ainsi délimité, la densité descend rarement sous 300, bien souvent elle est comprise entre 400 et 1 000. Les autres zones flamandes de fortes densités sont la région de Courtrai (Kortrijk), prolongée par Mouscron (au-delà de la frontière linguistique), et le rivage de la mer du Nord, dont le caractère urbain, lié au tourisme, se trouve atténué du fait des fusions de communes qui, au 31 décembre 1970, avaient déjà été opérées en Flandre Occidentale.

Les zones les plus faiblement peuplées de la région flamande appartiennent aux classes 2 et 3 (28 à 128) : elles correspondent principalement aux Polders maritimes et du Bas-Escaut. La Flandre intérieure, à l'ouest de Gand et au nord de Courtrai, de même que la Campine anversoise et limbourgeoise sont des zones de faible densité relative en région flamande : généralement comprises entre 130 et 409, les densités sont cependant largement supérieures aux faibles densités wallonnes.

Entre 1964 et 1976, la carte administrative de la Belgique a connu, au niveau des communes, un véritable bouleversement. Par une série de fusions, le nombre des communes belges, qui s'élevait à 2 663 (recensement de 1961), a été ramené à 2 379 (recensement de 1970) et, ensuite, par le train le plus important de fusions, à 596 en 1976.

Les fusions de communes ont eu pour effet de modifier sensiblement la carte des densités dans la mesure où des communes rurales ont été fusionnées avec des communes urbaines. Beaucoup de contrastes ont ainsi été masqués. Nous ne prendrons comme exemple que celui de la nouvelle commune de Knokke-Heist (Flandre Occidentale) née de la fusion, en juin 1970, de deux cités balnéaires (Knokke et Heist) avec deux communes rurales des Polders maritimes (Ramskapelle et Westkapelle). La densité de la nouvelle commune est de 484, alors que, dans les limites des anciennes communes, les densités eussent été respectivement de 1 197 pour Heist, 659 pour Knokke, mais seulement 129 pour Westkapelle et 97 pour Ramskapelle.

Par le jeu des fusions, il n'existait plus, au 1<sup>er</sup> janvier 1978, que 13 communes comptant moins de 2 000 habitants, dont une seule de moins de 1 000 (Herstappe, province du Limbourg : 103 habitants), alors qu'en 1970, 58,64 % du nombre total des communes (1 395 sur 2 379) comptaient moins de 2 000 habitants (dont 141 moins de 250 habitants).

Pour tenir compte de cette profonde modification de la trame administrative — et par souci d'actualiser la carte principale — nous avons dressé, à l'échelle de 1 : 1 250 000, la carte des densités communales au 1<sup>er</sup> janvier 1978. Les chiffres sont ceux des registres communaux de population. Ils sont obtenus par la somme algébrique des bilans naturel et migratoire annuels. Ils sont évidemment moins fiables que les chiffres d'un recensement, mais les erreurs éventuelles ne peuvent modifier sensiblement les valeurs des densités.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1978, la Belgique comptait 9 837 413 habitants. Densité moyenne générale : 322 habitants par km<sup>2</sup>. Pour les raisons citées plus haut, l'éventail des densités est moins ouvert. La densité la plus faible — vingt — est réalisée pour deux communes nouvelles obtenues par fusions : Saint-Ode et Léglise (province de Luxembourg). La densité la plus élevée — 19 819 — reste celle de Saint-Gilles (commune non fusionnée de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale) dont la population a diminué de 55 055 à 50 032.

La détermination des limites de classes a été effectuée selon les principes qui ont prévalu pour la carte principale. Ces limites ne sont pas identiques à celles de la carte à 1 : 500 000, mais elles leur sont largement comparables. La concentration de la population est moins forte qu'en 1970 : c'est tout simplement le résultat de la dilution des fortes densités urbaines au sein des nouvelles communes fusionnées (exemples : Mons, Namur, Louvain (Leuven), Courtrai et toutes les petites villes en Haute-Belgique). Les traits majeurs de la répartition des densités restent perceptibles.